

DECISION 17/24

Ville d'Arbois
Tél : 03 84 66 55 55
Mail : mairie@arbois.fr
www.arbois.fr

Objet : Avenants – travaux de rénovation de la piscine

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 mars 2024, délégrant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu les décisions prises antérieurement pour l'opération citée en objet
Considérant les modifications à apporter aux travaux

DECIDE

D'approuver l'avenant suivant :

- Avenant n° 01 - Lot 4 – Menuiseries intérieures. Avenant d'un montant de 5 010€ HT faisant passer le marché signé avec l'entreprise MALENFER de 9 912€ à 15 924€ TTC

Arbois, le 27 juin 2024

La Maire,



Valérie DEPIERRE